



HAL
open science

Norme, langue et normalisation au Cap-Vert et ailleurs

Nicolas Quint

► **To cite this version:**

Nicolas Quint. Norme, langue et normalisation au Cap-Vert et ailleurs. Travaux & documents, 2006, Méthodes et problèmes de la collecte des données : tradition orale créole, 27, pp.39-58. hal-02271525

HAL Id: hal-02271525

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02271525>

Submitted on 27 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NORME, LANGUE ET NORMALISATION

AU CAP-VERT ET AILLEURS

Nicolas Quint

(Chargé de Recherches au C.N.R.S.,
laboratoire LLACAN, Langage, Langues et Cultures d’Afrique Noire – U.M.R. 8135)

NOTE LIMINAIRE

Les séquences transcrites entre crochets [] sont des transcriptions phonétiques, qui prennent en compte uniquement la prononciation des mots, indépendamment de leur orthographe.

Voici quelques équivalents français ou autres des sons transcrits entre crochets :

[ə] = {e} du français <i>contrefort</i> .	[õ] = {on} du français <i>bon</i> .
[ɐ] = {a} du portugais <i>chama</i> , proche de {œu} du français <i>cœur</i> .	[r̄] = {r} roulé de l’espagnol <i>toro</i> .
[e] = {é} du français <i>été</i> .	[u] = {ou} du français <i>chou</i> .
[ɔ] = {o} du français <i>pomme</i> .	[ũ] = {um} du portugais <i>um</i> .
[o] = {eau} du français <i>eau</i> ou {au} du français <i>chevaux</i> .	[ʃ] = {ch} du français <i>cheval</i> .
	[ʁ] = {r} grasseyé du français <i>roi</i> .

L’apostrophe ['] marque la place de l’accent tonique dans les mots polysyllabiques.

Les autres symboles utilisés correspondent aux conventions orthographiques françaises.

*Oh! que não sei que escrevo
nem que falo*

Luis de Camões

*Oh! je ne sais ce que j'écris,
ni non plus ce que je dis*

INTRODUCTION¹

«Ben vous savez Monsieur Dupont, ce type-là est bizarre, ce matin il est sorti, et il m'a dit bonjour...

- Eh bien, quoi de plus **normal** ?, Madame Durand.»

C'était un matin comme tous les autres, un commérage comme beaucoup d'autres, entre deux voisins, et le mot *normal*, est tombé, comme ça, sans même que Monsieur Dupont et Madame Durand n'y prissent garde...

Normal, adjectif qualificatif formé de deux monèmes /norm/- (lexème support du sens) et -'al/ (morphème adjectivant, qu'on pourrait gloser par *qui a trait à*) = *qui a trait à la norme*. Et voilà, Madame Durand a ramené le «type» dont elle parle à la norme, à sa norme, à son système de valeurs, qui ne semble pas être celui de Monsieur Dupont. En effet, ce dernier pense que le quidam en question a eu un comportement *normal* tandis que son interlocutrice juge que cette même personne est *bizarre*, c'est à dire *anormale*, ou encore non conforme à la norme.

Nos cerveaux d'hommes ne peuvent pas s'empêcher de classer, de distinguer les cieux de l'eau, les ténèbres de la lumière, le conforme du non-conforme. La norme, en tant que point, unité ou valeur de référence, est donc au cœur des pensées, aspirations et activités de tout être humain.

Et quoi de plus humain que le langage ? L'homme est un animal de parole, et il est aussi obsédé par la norme. **On ne peut pas parler de la langue sans parler de la norme.**

Parler c'est suivre une norme, mais laquelle ? Cette question reste encore aujourd'hui en suspens pour nombre de cultures et de groupes humains. Le choix d'une base de référence linguistique est crucial pour l'identité culturelle et l'épanouissement des individus et des peuples. **La normalisation linguistique est donc une nécessité.**

Nécessité fait loi, dit-on. Mais la gestion des langues est un exercice ardu et incertain. Seule **l'épreuve du terrain**, c'est-à-dire la prise en compte des populations concernées, peut donner un sens à un projet ou à une entreprise de normalisation.

J'illustrerai mon propos à partir des diverses langues que j'ai pu rencontrer au cours de mes recherches et de mes voyages, et en particulier en ayant recours au créole afro-portugais de la République du Cap-Vert, auquel j'ai consacré diverses publications (Quint : 1996, 1997, 1998, 1999, 2000a, 2000b, 2003 ; Mendes, Quint, Ragueles & Semedo, 2002).

¹ Cet article est issu d'un texte rédigé pour la première fois en 1999. Plusieurs modifications ont été apportées à la version d'origine, néanmoins la plus grosse partie du contenu est restée inchangée : il faudra donc considérer que c'est bien l'année 1999 qui sert de point de référence pour l'exposé.

Par ailleurs, la réflexion ici proposée sur la question de la norme tient plutôt de l'essai (expression d'une opinion) que de la démonstration scientifique, d'où une certaine idiosyncrasie et l'absence de références théoriques à la question du rapport entre *norme* et *langue*. Les ouvrages fournis dans la première partie de la bibliographie donnent néanmoins des pistes sur la question.

I. LA LANGUE EST UNE NORME

I.1. Le français et la norme

Parler, c'est se situer à chaque instant par rapport à une norme. Dans le dialogue fictif de l'introduction, Madame Durand a dit *vous savez*. Elle vouvoie Monsieur Dupont, autrement dit, elle a choisi un pronom d'allocution marquant le respect pour s'adresser à son interlocuteur. Elle aurait pu lui dire *tu sais*, ce qui du point de vue du sens serait revenu au même. Mais dire ne suffit pas, il y a aussi la manière de dire, et Madame Durand a fait ici un choix de norme, de type sociolinguistique, qui consiste à exprimer par le canal de la parole une certaine dose de déférence envers Monsieur Dupont.

Madame Durand a aussi dit *ben*, forme familière pour (*eh*) *bien*, et connotée comme telle dans tout bon dictionnaire français. Familière par rapport au bon usage, tel qu'il est codifié par mainte grammaire et traité consacrés à la langue française. Madame Durand vouvoie Monsieur Dupont, ce qui veut dire qu'ils ne sont pas intimes, mais se permet par ailleurs une certaine dose de familiarité envers son voisin, dont on peut légitimement supposer qu'elle le connaît bien. Ses choix linguistiques en témoignent.

Le français, langue étatique depuis un bon millénaire, est un idiome hautement normé, à l'oral comme à l'écrit. Cette norme touche à tous les aspects de la langue : prononciation, morphologie, choix de vocabulaire et de niveau de langue (vouvoiement, tutoiement, registre savant, familier...). Parler bien français, c'est, autant que faire se peut, se conformer rigoureusement à la norme, telle que la prévoient les dictionnaires et les grammaires.

Pourtant, qui peut se targuer de parler (ou d'écrire) parfaitement le français ? Personnellement, je ne saurais le faire, puisque certaines de mes pratiques langagières diffèrent de la norme. Par exemple, je ne distingue pas à l'oral les mots *saule* et *sole*, que je prononce (à l'instar de 15 millions de Méridionaux et de nombreux Africains francophones) tous deux [sol(ə)] tandis que la langue standard (la norme du monde francophone) distingue parfaitement *saule* [sol] de *sole* [sol]. Dans le cas présent, cet écart à la norme peut prêter à confusion. Lorsque je parle français, ce n'est pas mon seul écart à la norme. Néanmoins, lorsque je parle cette langue, il ne viendrait à l'esprit d'aucun francophone que je lui parle un idiome étranger.

La norme, en français, et dans toute autre langue, est donc un idéal, qui ne correspond pas exactement à la réalité. Cependant, la communauté francophone, c'est à dire les gens qui parlent français, se retrouve en général dans une norme, écrite et orale, un modèle de langue commun, diffusé par les médias et enseigné dans les écoles, et qui correspond peu ou prou à la pratique quotidienne.

I.2. Pas de langue sans norme

La norme en français est quelque chose de palpable, dont chacun sent intuitivement l'existence : des dictionnaires, grammaires, méthodes de cette langue sont présents dans toutes les librairies, et on peut prendre des cours de français presque partout dans le monde.

Mais peut-on parler de norme à propos d'un dialecte Nord-limousin (ou marchois) parlé par quelques dizaines de personnes âgées, par exemple celui de Saint-Priest-la-Feuille, en Creuse, ou bien à propos du créole afro-portugais du Cap-Vert ? Beaucoup de gens n'en sont pas convaincus, y compris d'ailleurs de nombreux usagers de ces langues.

Je cite pêle-mêle quelques affirmations (entre beaucoup d'autres) que je me rappelle clairement avoir entendues. Une fois, j'ai demandé à une locutrice d'un parler

occitan de Dordogne quel était l'infinitif du verbe correspondant à *chanter* dans sa langue. Elle m'a répondu : «Il n'y a pas d'infinitif en patois, d'ailleurs le patois n'a pas de grammaire». Un autre de mes amis m'a soutenu avec assurance qu'il est très facile d'apprendre le créole antillais, parce que cette langue n'a «pas de grammaire.» Quant au créole capverdien, il est arrivé plusieurs fois que des personnes dont c'était la langue maternelle m'expliquent qu'il s'agit d'un «portugais mal parlé».

Il n'existe évidemment pas de langue sans grammaire, sans règles, sans norme. Ceci se démontre très facilement : quand deux personnes parlent entre elles le créole capverdien, le marchois de Saint-Priest ou toute autre langue, **elles se comprennent**. Et si elles se comprennent, c'est qu'elles se conforment à une norme commune. Donc le marchois, le capverdien, le créole antillais ou le dordognais sont des langues qui suivent des normes, au même titre que le français, l'anglais ou le chinois.

De même, est-il possible de **mal parler** une langue ? Cette expression est acceptable pour décrire les performances d'un élève qui s'essaie à une langue étrangère, distincte de sa langue maternelle. Paul, né à Paris et francophone de son état, parle mal l'anglais. Cela veut dire qu'il n'a pas, dans la langue de Shakespeare, l'aisance de John, né et élevé à Londres. Par conséquent, Paul parle mal l'anglais, puisqu'il ne se conforme pas exactement à la norme que suivent les Grands-Bretons quand ils parlent entre eux. Mais grand Dieu, comment un Capverdien peut-il mal parler le portugais lorsqu'il s'exprime en créole ? Cette affirmation est une aberration complète, puisque le portugais n'est pas la langue maternelle des Capverdiens. Les Capverdiens parlent entre eux une langue, le créole, dont 95% environ du lexique provient du portugais (tout comme 90% environ des mots français proviennent du latin). C'est un fait. Le capverdien a donc certains points communs avec le portugais. Mais les parents, les grands-parents et les arrière-grands-parents des Capverdiens d'aujourd'hui parlaient déjà créole entre eux, et non portugais. Lorsqu'ils s'expriment spontanément en créole, leur langue maternelle, les Capverdiens ne parlent donc pas mal le portugais. Ils parlent correctement le créole, la langue capverdienne, qui suit ses propres règles, sa propre norme. D'ailleurs le créole capverdien (au moins celui de Santiago) ne permet pas l'intercompréhension avec un locuteur du portugais moderne...

Mais ce n'est pas seulement parce que les Portugais ne les comprennent pas toujours que les Capverdiens peuvent se réclamer d'une autre norme. Revenons-en à nos [ɔ]. Je ne distingue pas à l'oral un *saule* d'une *sole*. Pourtant le français est ma langue maternelle. Je prononce toujours ces deux mots de la même façon, et plus de 20 millions de francophones font comme moi. Il ne s'agit donc pas d'un caprice personnel. Essayons de comprendre cette particularité. Prenons les mots *autre*, *chose*, *épaule*. Je les prononce spontanément [ɔʁ, ʃɔz, e'pɔl] alors qu'une personne parlant le français standard les prononce [otʁ, ʃoz, e'pɔl]. Pourtant, je suis capable de prononcer le son [ɔ] en français. Je prononce le mot *chapeau* [ʃa'po] comme l'écrasante majorité des francophones.

Une introspection un peu plus poussée m'a permis de prévoir les cas où ma prononciation des voyelles d'arrière semi-ouverte [ɔ] et semi-fermée [o] s'éloigne de la norme. En fait, dans ce cas précis, l'espèce de francophones à laquelle j'appartiens suit une règle inconnue du français standard, langue de référence des francophones, et qui peut se formuler ainsi : «en français, je ne distingue pas [o] de [ɔ] en syllabe finale, lorsque cette syllabe se termine par une (ou plusieurs) consonne(s). Je ne connais alors qu'une seule réalisation (ou prononciation) possible, [ɔ]». Appelons cette règle la Règle de l'O (abréviation : R.O.). Soit les paires de mots suivantes, distinctes en français standard, grâce à l'opposition [o] ≠ [ɔ] :

- *paume* [pɔm] ≠ *pomme* [pɔm],

- *Saône* [son] ≠ *sonne* [sɔn],
- *Beaune* [bon] ≠ *bonne* [bɔn],
- *pôle* [pol] ≠ *Paul* [pɔl].

Tous ces mots se terminent par une consonne. Conformément à R.O., je ne distingue pas *paume* [pɔm] de *pomme* [pɔm], *Saône* [sɔn] de *sonne* [sɔn], etc. Mon comportement linguistique suit une règle, R.O., je me conforme donc à une norme lorsque je parle. Simplement, dans ce cas précis, cette norme ne correspond pas à celle du français de référence. Ici R.O. est liée à mes origines méridionales. C'est donc l'expression d'une variante géographique du français (on pourrait aussi trouver d'autres règles permettant de comprendre des variantes sociales, culturelles, etc.). Quoiqu'il en soit, quand je parle, quand un Capverdien parle, quand un Javanais parle, que nous déviions ou non des modèles qui nous sont proposés (par exemple le français standard dans le cas d'un francophone), nous suivons des règles, le plus souvent fort rigoureuses. Langue, parler ou accent constituent des codes, soigneusement fixés et que l'on peut établir : il n'y a pas de langue sans norme.

II. LA NORMALISATION LINGUISTIQUE :

UNE NÉCESSITÉ

II.1. Les langues normalisées et les autres

Chaque langue ou dialecte suit des normes. Pour le linguiste, tout parler ou patois a sa dignité. Cependant, il n'est pas besoin d'être un grand savant pour constater que toutes les langues du monde n'ont pas un statut égal. Ce n'est pas un hasard si certains Capverdiens ou Nord-Limousins ont l'impression de parler des langues sans grammaire, ou moins correctes, moins raffinées que le portugais ou le français.

Il existe en particulier une différence fondamentale de statut entre les langues capverdienne et française : le français est une langue normée et surtout normalisée, tandis que le créole capverdien ne l'est pas. Le français dispose, nous l'avons déjà dit, d'une norme commune de référence. Depuis des siècles, des linguistes et grammairiens ont fixé pour le français un modèle écrit et oral, une norme accessible à tout francophone. Le français est donc une langue **normée**. De plus, dans la majorité des sociétés francophones, cette norme est enseignée et utilisée par tous, à l'école et au travail. Bien sûr les francophones ne parlent pas tous exactement pareil, comme le montre l'exemple de la paire *sole-saule*. Mais grâce à cet outil linguistique qu'est le français de référence, les pays où l'on parle le français peuvent utiliser la langue maternelle des gens (ou un standard qui s'en rapproche beaucoup) dans la majeure partie de leurs activités : le français est une langue **normalisée**.

La situation du capverdien est tout autre : en République du Cap-Vert, plus de 95% de la population a le capverdien comme langue maternelle, une proportion comparable à l'implantation du français en France métropolitaine. Dans la rue, au travail, à la maison, les gens parlent toujours le capverdien entre eux. Cependant, à l'école, à la télévision, dans les journaux, la langue utilisée est le portugais (dans sa variante de Lisbonne). Les Capverdiens sont donc confrontés au quotidien à deux langues : le portugais, langue officielle et de l'écrit, et le créole, qui domine les conversations courantes. La norme de référence pour un Capverdien, c'est le portugais. Et le portugais n'est pas sa langue maternelle. Or, ici, la différence entre portugais et créole est très importante. Les Capverdiens vivent donc une situation de diglossie, c'est à dire qu'ils utilisent deux langues de statut inégal :

- le créole, langue absente du système éducatif et des documents officiels, qui n'est donc pas normalisé. De plus le créole a été jusqu'à présent assez peu étudié (on compte ses grammairiens sur les doigts des deux mains) et cette langue n'est donc qu'imparfaitement normée ;

- le portugais, langue normée (sur le modèle de Lisbonne) et partiellement normalisée, puisqu'elle est utilisée dans l'enseignement et l'administration mais que les gens ne l'emploient pas spontanément.

Cette différence de statut entre le français et le capverdien est essentielle. Elle est notamment plus importante que la différence du nombre des locuteurs. On pourrait penser qu'il est naturel que le français, parlé par plus de 100 millions de personnes, soit en quelque sorte mieux loti, en termes de **normation**² et de **normalisation**, que le

² J'emploie ici le terme *normation*, à propos d'une langue, avec le sens suivant : *fait de disposer d'une norme fixée, d'être normé*.

capverdien, parlé par à peine un million d'individus (400.000 au Cap-Vert et environ 600.000 autres dans la diaspora). Cependant, l'islandais, parlé par 250.000 personnes, ou le romanche sursilvan, parlé en Suisse par 20.000 autres, sont des langues normées et employées par la grande majorité des populations des zones concernées (l'Islande et la vallée suisse de la Surselva) dans un grand nombre de situations sociales, à l'écrit comme à l'oral. Leur usage est donc normalisé, et peut être comparé à celui que font de leur langue les plus de 100 millions de francophones.

En revanche le bambara, parlé par au moins 5 millions de Maliens, et compris par 10 à 15 millions d'Africains de l'Ouest, le wolof, langue première ou seconde d'au moins 6 millions de Sénégalais, se trouvent à peu de chose près dans la même situation que le capverdien. Wolof et bambara, dans les pays où on les parle, restent largement cantonnés à la sphère orale, tandis que la norme linguistique dans ces mêmes pays reste le français (une langue européenne somme toute assez proche du portugais), langue de l'écrit, de l'école, de l'administration, également très présente dans les médias audiovisuels.

II.2. Pourquoi faut-il normaliser ?

Du marchois (ou Nord-Limousin) au bambara en passant par le capverdien, les langues qui n'ont pas accédé à la normalisation peuvent finalement se répartir en deux catégories :

- catégorie 1. : des langues parlées par certaines minorités dans des pays où la majorité de la population pratique couramment une langue normalisée. L'occitan (dans ses variétés Nord-limousine, dordognaise ou languedocienne), le basque, le breton ou le kabyle font partie de cette catégorie en France, où ils cohabitent avec le français, langue normée et normalisée, employée par le plus grand nombre.

- Catégorie 2. : des langues parlées par une grande partie de la population d'un État (le wolof au Sénégal, le bambara au Mali) voire la quasi-totalité de cette population (cas du capverdien au Cap-Vert), mais où la langue officielle de l'État diffère de la langue parlée par ses habitants. Beaucoup de langues africaines se trouvent dans cette situation. Mais l'Afrique n'a pas le monopole de ce type de statut : en Amérique du Sud par exemple, au Paraguay, le guarani a dans les faits une position comparable à celle du bambara au Mali ou du capverdien au Cap-Vert³.

Ces deux catégories ont un grand point commun : les communautés qui pratiquent des langues non-normalisées sont politiquement faibles, pour des raisons :

- de nombre réduit et de statut minoritaire (catégorie 1).
- de pauvreté et de sous-équipement (catégorie 2)⁴.

Je pense que, dans un grand nombre de cas, la normation (si elle n'est pas déjà faite) et la normalisation de ces langues pourraient être bénéfiques pour leurs locuteurs, ainsi que pour les gens qui ont des contacts avec eux, et ce pour deux raisons principales :

³ Le guarani, langue amérindienne, est l'idiome maternel d'au moins 80% des Paraguayens et jouit d'un statut de co-officialité avec l'espagnol. Cependant, le castillan est la principale langue employée dans les médias et à l'école. Il n'existe par exemple aucun journal en langue guaranie.

⁴ Le statut minoritaire ou la pauvreté d'une communauté linguistique n'impliquent pas forcément que sa langue ne soit pas normalisée :

- le catalan, langue parlée par une minorité de citoyens espagnols et français, est parfaitement normé et son usage, au moins dans la région espagnole de Catalogne, est normalisé ;
- le swahili, langue bantoue parlée en particulier au Kenya et en Tanzanie, est également normé et largement utilisé dans l'enseignement, les médias et la vie officielle de ces deux pays, qui font partie des plus pauvres du monde.

- la raison culturelle,
- la raison sociale.

II.2.1. La raison culturelle

La langue est, avec la religion, la cuisine, le vêtement..., un des principaux traits distinctifs des groupes culturels humains. Lorsqu'une communauté linguistique ne peut pas utiliser sa langue dans ses rapports avec l'administration, la justice, les médias, etc., elle court le risque de perdre cette langue. C'est ce qui est arrivé en France, dans le Nord-Limousin (et dans bien d'autres régions de l'hexagone) au cours du XXème siècle. Avant la première guerre mondiale, la quasi-totalité des habitants de Saint-Priest-la-Feuille (en Creuse) parlaient le dialecte occitan local entre eux et à la maison. Entre les deux guerres, certaines familles ont progressivement commencé à parler le français, langue de l'école, aux enfants. De nos jours, aucun enfant de Saint-Priest-la-Feuille ne parle le saint-priestois avec ses parents et seules les personnes âgées sont encore capables de s'exprimer en vernaculaire. Le saint-priestois est donc condamné à une inéluctable disparition, comme nombre d'autres parlers occitans, bretons, etc. La disparition de ces langues représente indéniablement la perte d'un riche patrimoine et d'une grande partie de la mémoire et de l'identité des régions ou provinces concernées.

Le premier argument en faveur de la normalisation des langues qui ne jouissent pas encore d'un statut officiel solide, c'est donc d'empêcher leur disparition, et par là de préserver ou de promouvoir un bien culturel, possédé en propre par une communauté linguistique. Le raisonnement suivi ici est analogue à celui qui guiderait un écologiste soucieux de sauver tel insecte ou telle plante de l'extinction afin de préserver la biodiversité. Donner un statut administratif aux langues qui en sont dépourvues, c'est favoriser le maintien d'une diversité culturelle, bénéfique non seulement aux locuteurs des langues menacées, mais encore à l'ensemble de l'humanité.

II.2.2. La raison sociale

La raison culturelle est valable partout. Cependant, on pourra objecter que, dans des pays où les gens ont faim (ce qui est hélas le cas dans nombre d'États africains), plutôt que de préserver tel ou tel idiome, il importe davantage d'aider les populations concernées à sortir de la misère et de l'analphabétisme. Je ne dis pas le contraire. Mais à terme, la meilleure arme contre le sous-développement, c'est l'éducation, et il est évident qu'une personne comprend mieux les choses si on les lui explique dans sa langue maternelle. Or, au Cap-Vert, au Mali, comme dans tant d'autres pays du Tiers-Monde, précisément, les enfants ne parlent pas la langue de l'école.

Soit A la langue des enfants (par exemple le capverdien) et B la langue officielle de l'État considéré (au Cap-Vert, B est le portugais). Deux possibilités se présentent :

- 1. transformer les enfants en locuteurs de B. C'est possible, puisque c'est ce que le gouvernement français a réussi à faire en moins d'un siècle dans l'espace occitan. Il y avait 10 à 12 millions d'occitanophones en France en 1914. En l'an 2000, il en restera moins d'un million (presque tous au moins sexagénaires). Ces gens n'ont pas été exterminés, ils ont simplement changé de langue. Mais la France est l'une des principales puissances économiques mondiales et elle avait les moyens, financiers et humains (une partie du pays était déjà francophone en 1914, près de 100% de la population est scolarisée depuis la fin du XIXème siècle), de mener une politique systématique d'assimilation. Il est peu probable que des pays pauvres comme le Mali ou le Cap-Vert puissent transformer de la même façon la quasi-totalité de leur population en francophones ou en lusophones. De plus une telle transformation durerait au mieux

des dizaines d'années, pendant lesquelles des générations successives d'étudiants seraient toujours confrontées aux problèmes posés par l'apprentissage au moyen d'une langue B nettement distincte de leur langue maternelle, une langue d'enseignement qui n'est pas toujours bien maîtrisée par les enseignants eux-mêmes.

- 2. Faire de A la langue de l'école et, plus généralement, de l'État. Cette possibilité présente un avantage fondamental. Elle offre aux enfants locuteurs de A un accès plus direct au savoir, puisque ce savoir leur sera transmis directement dans leur langue maternelle. À l'inverse, elle implique que la langue A ait été correctement décrite, au moyen de grammaires et de dictionnaires (procédé de **normation**). De plus, il faut que l'État concerné se dote des moyens de diffuser la norme choisie pour A, en formant les fonctionnaires, les enseignants, etc., à employer dans leur métier leur «nouvelle» langue (procédé de **normalisation**).

Normaliser une langue qui ne l'est pas est donc loin d'être une sinécure. Cependant, l'usage de la langue vernaculaire comme vecteur d'éducation, au moins dans l'enseignement primaire (alphabétisation), paraît être la solution la plus raisonnable pour nombre de pays en voie de développement qui n'ont pas les moyens d'imposer l'usage de leur langue officielle, souvent héritée de la colonisation. De plus, un tel choix permettrait à ces pays de mieux mettre en valeur leur patrimoine culturel et de s'épanouir sans perdre leur identité propre. Dans de nombreux États, la normalisation est donc une nécessité sociale.

III. L'ÉPREUVE DU TERRAIN

III.1. La normation

Lorsque je suis arrivé au Cap-Vert pour y effectuer mon service militaire comme coopérant, en 1995, je savais que cet État était de langue officielle portugaise et que l'on y parlait le créole. Dans la capitale, Praia, et partout ailleurs dans le pays, tout ce qui était écrit l'était effectivement en portugais. La presse écrite, la radio, la télévision s'exprimaient en cette langue. Comme je ne connaissais pas le créole, j'ai commencé à m'adresser aux gens en portugais. On me répondait généralement dans la même langue, mais mes interlocuteurs devaient souvent faire un effort visible pour parler le portugais, et, souvent tel ou tel d'entre eux, qui venait de me dire une phrase en portugais, se retournait vers ses amis et passait automatiquement au créole. Je ne pouvais donc pas participer à la conversation. À la campagne, c'était encore pire (pour moi) : beaucoup de gens parlaient peu ou pas du tout le portugais. Je ne comprenais pas ce qu'ils disaient, et ils ne me comprenaient pas non plus.

Rapidement j'ai donc souhaité apprendre le capverdien, dans le but avoué de pouvoir parler sans entraves avec les habitants du pays où je vivais. Je suis donc allé dans une librairie, et ai désespérément cherché des dictionnaires et des grammaires du capverdien. En janvier 1995, il n'y avait en vente à Praia qu'une grammaire sommaire de la langue capverdienne, écrite par le linguiste capverdien Manuel Veiga (1982) et aucun dictionnaire. Pas de Petit Larousse ni de Micro-Robert, pas de Bécherelle, de Bled. Le capverdien à cette époque, n'était pas encore une langue normée, dont les règles avaient été explicitement fixées. Je n'avais donc aucune autre référence que ce que disaient les gens. Or, la norme en capverdien oral était loin d'être unique.

Très vite je me rendis compte qu'il existait des variations entre les îles. En effet, le Cap-Vert est un archipel, qui comporte neuf îles habitées. Dans l'ensemble, les gens des différentes îles se comprennent entre eux lorsqu'ils parlent le créole. Mais chaque île parle le capverdien à sa façon, et les différences entre les îles du Nord et celles du Sud, où je me trouvais, sont assez considérables. Au début de mon séjour, j'habitais à Praia, la capitale, située dans l'île de Santiago. Or à Praia, on trouve de nombreux Santiagais, mais aussi des habitants des autres îles, venus poursuivre leurs études ou occuper des emplois administratifs. Au bureau par exemple, mes collègues santiagais appelaient une voiture **káru** /'karu/ mais il y avait une personne originaire de Saint-Antoine (Sant'Antão) qui disait **kór** /kɔʁ/. Moi qui n'étais pas originaire du Cap-Vert, quel mot devais-je utiliser pour parler de ma voiture en créole ? Je résolus d'apprendre prioritairement le créole de Santiago, car c'était l'île où je vivais, et aussi parce que cette île représente plus de la moitié de la population totale du Cap-Vert.

Mais même en essayant de n'apprendre que des mots santiagais, je n'étais pas au bout de mes peines. En effet, les gens de Praia, surtout ceux qui avaient fait des études (en portugais) employaient un créole plus influencé par le portugais, tandis que ceux de la campagne employaient des mots et des expressions plus originaux. De plus, beaucoup de mes amis capverdiens, sachant que je connaissais le portugais, faisaient exprès de rajouter des mots portugais lorsqu'ils parlaient créole, pour que je les comprenne mieux. Je me souviens ainsi que l'un d'entre eux m'avait dit que *inviter* se disait **konvida** /kõ'vidæ/ en créole, forme très proche du portugais *convidar* /kõvi'dar/. Un peu plus tard, je l'entends parler à un autre Capverdien et employer le verbe **kumbida** /kũ'bidæ/, manifestement avec le sens d'*inviter*. Interloqué, je demande : «pourquoi m'as-tu dit qu'*inviter* se dit **konvida** alors que tu viens de dire **kumbida** ?» Et on me répond : «pour que tu me comprennes.» Comme le capverdien n'avait pas de norme officielle,

chacun suivait ses propres habitudes, les modifiait en fonction des personnes à qui il parlait, rajoutant ça et là plus ou moins de mots portugais, voire anglais. Je me débattais avec peine dans ce paysage linguistique touffu que je ne connaissais pas. Je décidai donc, dans mon apprentissage, de donner systématiquement la priorité aux mots les plus différents du portugais, afin d'éviter de trop mélanger les deux idiomes.

Et, tout en apprenant de nouveaux mots au fur et à mesure de mes conversations, je fis donc des choix **normatifs**. La langue de référence capverdienne devint pour moi le créole de Santiago sous sa forme rurale. Normer, c'est faire des choix, et ces choix comportent toujours une part d'arbitraire. J'ai délibérément choisi d'apprendre et de décrire :

- le créole de Santiago parce que c'est la variété capverdienne la plus parlée (argument démographique) ;

- le santiagais (ou badias) rural parce que cette variété de santiagais est plus nettement distincte du portugais (argument didactique).

Une autre personne aurait pu faire d'autres choix. L'élaboration d'une norme de référence pour une langue donnée dépend donc énormément de la personnalité de l'individu ou de l'équipe qui se charge de ce processus. Par exemple, le linguiste capverdien Manuel Veiga (1995, 2000) est aussi en train d'élaborer une norme du capverdien, également basée sur la variété santiagaise, mais avec des critères légèrement différents des miens⁵.

De la même façon que j'ai fait des choix quant à la variété de langue destinée à servir de norme de référence, j'en ai fait d'autres concernant la morphologie, la prononciation, l'orthographe du créole. La description de la langue capverdienne que j'ai réalisée est finalement un travail de normation de cet idiome.

Mais à force de choisir, d'élaguer, de sélectionner, on court un risque : celui de produire une norme trop différente de celle que suivent les locuteurs du créole (ou plus généralement de la langue à normer). Dans le cas du capverdien moderne, trois personnes ont dirigé récemment des efforts de normation de la langue : Manuel Veiga, linguiste capverdien, Jürgen Lang, linguiste allemand, et moi-même. J'ai eu l'occasion de comparer les résultats auxquels nous sommes arrivés, chacun de notre côté. Il y a bien sûr des différences entre nos trois façons de décrire et de régulariser (c'est-à-dire d'énoncer des règles de) la langue capverdienne. Mais dans l'ensemble, quand on compare nos travaux respectifs, on voit bien que c'est de la même langue qu'il s'agit, et les ressemblances l'emportent de loin sur les différences. Puisque nous nous sommes tous les trois inspirés directement de la pratique linguistique des Capverdiens, et que nos descriptions sont largement convergentes, on peut désormais dire que le capverdien est une langue en grande partie **normée**.

III.2. La normalisation

Pour normaliser, il faut commencer par normer. Mais, si elle n'est pas diffusée dans le corps social, une norme linguistique de référence n'a strictement aucun impact sur les populations concernées. Il existe par exemple des grammaires et des dictionnaires corrects d'occitan ou de breton. Mais, étant donné que la seule langue

⁵ Par exemple, Manuel Veiga (2000 : 236), en se fondant probablement sur des variétés acrolectales, donne droit de cité en capverdien santiagais à des formes verbales issues du subjonctif imparfait portugais : *inbóra N tivese sidu* (< portugais *embora tivesse sido*) *quoique j'eusse été*. J'aurais personnellement tendance à considérer de telles formes comme des emprunts ponctuels au portugais (chez certains locuteurs ayant un niveau d'éducation élevé) plutôt que comme faisant partie intégrante du paradigme des verbes santiagais.

administrative utilisée dans les régions où l'on parle occitan ou breton est le français⁶, le fait que ces langues soient normées n'a pas empêché leur recul et finalement leur quasi-extinction.

De même dans le cas du Capverdien, si quelques linguistes se contentent de proposer un capverdien standard et si l'école ou l'administration continuent à enseigner ou à s'exprimer exclusivement en portugais, les efforts de normation entrepris n'auront servi à rien pour la masse du peuple capverdien. Leur seule utilité sera d'informer les quelques linguistes ou intellectuels, capverdiens ou étrangers, des particularités et du génie propre de la langue créole du Cap-Vert. Ce sera un progrès pour la Science mais non pour la société capverdienne.

Pour que les choses changent, la recherche ne suffit pas. Il faut aussi changer le système, c'est à dire prendre des décisions politiques et institutionnelles. C'est le chemin sur lequel le Parlement de l'État du Cap-Vert a commencé à s'engager en votant, en mars 1998, une loi qui fait du créole la première langue officielle du pays et la principale langue scolaire, le portugais étant la première langue étrangère obligatoire, suivie du français et de l'anglais (Conselho de Ministros 1998a : 108-109).

Cette loi est remarquable par sa sagesse. Car en même temps qu'elle prescrit le renforcement institutionnel du capverdien, langue nationale, elle prévoit une place pour trois autres langues de grande diffusion internationale : le portugais, l'anglais et le français. En effet, si l'on affirme la place du capverdien dans le système scolaire, c'est pour faciliter l'accès des élèves au savoir. Supprimer dans le même temps tout enseignement de langues étrangères serait contraire aux intérêts des élèves et plus généralement de l'État du Cap-Vert qui, de toute façon, a besoin d'autres langues que la sienne pour faire entendre sa voix auprès des instances panafricaines ou internationales. Mais il sera certainement plus facile d'expliquer à un Capverdien comment fonctionne le portugais ou le français, une fois qu'il aura compris comment fonctionne sa propre langue...

Une telle loi, qui consacre l'officialisation du capverdien, n'est qu'un premier pas sur le chemin de la normalisation. Car il ne suffit pas de déclarer que le capverdien doit être la première langue enseignée à l'école pour qu'il le soit effectivement. Comment construire des cursus de capverdien sans manuel scolaire, sans dictionnaire, si les professeurs eux-mêmes ne savent pas écrire et lire leur langue maternelle ? Des problèmes du même genre se posent aux journalistes qui voudraient écrire des articles en capverdien, aux juges, aux responsables administratifs, etc.

Pour réussir, une entreprise de normalisation requiert du temps et de la méthode :

- 1. du temps, parce que si on passe trop brusquement d'un système fonctionnant entièrement en portugais à un système fonctionnant essentiellement en créole, on risque d'aboutir au chaos. Les gens n'auront pas le loisir de s'adapter au changement et, au lieu de profiter des avantages que confère l'utilisation de leur langue maternelle, les Capverdiens vivront le processus de créolisation de l'État comme un traumatisme. Dans un passé récent, l'échec de l'introduction des langues locales dans l'enseignement à Madagascar ou en Guinée-Conakry fournissent de bons exemples de ce qu'il ne faut pas faire. Une introduction progressive sur plusieurs années du créole dans l'enseignement et l'administration semble être la voie de la raison.

- 2. De la méthode, car, devant l'ampleur de la tâche à accomplir, il importe de définir des priorités. Ces priorités sont fondamentalement au nombre de deux :

⁶ Pour des raisons de clarté de l'exposé, je ne tiens pas compte ici des vallées occitanophones d'Italie ou d'Espagne, qui représentent moins de 2% de la population totale de l'aire occitane.

- 2.1. la production d'outils didactiques, permettant l'utilisation du capverdien dans les écoles et les administrations capverdiennes. Il faut produire d'urgence des dictionnaires, des grammaires avec exercices d'application et des livres de lecture ;

- 2.2. la formation des personnels enseignants et administratifs. Elle pourrait avoir lieu au moyen de stages de quelques semaines. Cette formation impliquerait sans nul doute un certain effort d'apprentissage de la part des personnels concernés. Mais ces éléments, mieux alphabétisés et formés que la majorité de la population, sont aussi particulièrement à même de s'adapter à un changement de langue de travail, surtout si la nouvelle langue de travail devient le capverdien, leur langue maternelle, dont ils ont une connaissance plus intime que du portugais.

Pour l'instant, la normalisation du capverdien n'en est qu'à ses balbutiements. Quelques signes, cependant, donnent à penser que le créole du Cap-Vert pourrait renforcer progressivement ses positions au pays de Cesária Évora :

- le Parlement de la République du Cap-Vert, toujours en 1998, a renforcé sa première loi linguistique portant sur le créole par l'adoption d'un système orthographique de référence, l'ALUPEC, à expérimenter sur une période de 5 ans (Conselho de Ministros 1998b : 18-23) ;

- lors d'une récente visite au Cap-Vert, en mai 1999, sur le vol Lisbonne-Sal, assuré par la TACV, la compagnie de transport aérien capverdienne, le pilote a souhaité en créole (à côté du portugais et de l'anglais) la bienvenue aux passagers et leur a commenté l'itinéraire suivi dans cette même langue. C'est la première fois que j'entendais utiliser le capverdien dans un tel contexte et cela m'a agréablement surpris ;

- au cours de cette même visite, mon éditeur portugais (Verbalis) et moi avons présenté au public capverdien le premier dictionnaire standard capverdien-portugais, adapté de mes travaux. De plus, Verbalis, en association avec l'entreprise informatique Priberam, a aussi produit une version CD-ROM et une version on-line de ce travail. L'utilisation de l'outil informatique, le fait que des organismes capverdiens, portugais et internationaux aient participé au financement de ce dictionnaire, incitent à l'optimisme ;

- la présentation du dictionnaire que nous avons faite, avec Verbalis, au Centre de Formation des Professeurs de Praia (Cap-Vert) a débouché sur un débat passionné quant à la norme à appliquer dans les écoles et l'utilité d'enseigner le créole aux élèves avant le portugais. Un tel débat montre que l'introduction du créole dans l'enseignement n'est plus une chimère aux yeux d'un assez grand nombre de Capverdiens cultivés.

- un autre dictionnaire trilingue (capverdien-allemand-portugais), plus volumineux que le nôtre et élaboré par une équipe germano-capverdienne est désormais disponible sur le marché depuis le début de l'année 2002 (Lang : 2002) et l'équipe capverdienne de Manuel Veiga est en train de préparer le sien ;

- le créole capverdien gagne du terrain dans les médias et il existe désormais à Praia des stations de radio qui n'émettent que dans cette langue.

- récemment (en 2000), certains débats ont eu lieu en capverdien à l'Assemblée Nationale, où le portugais avait jusqu'à présent régné sans partage.

De décret en dictionnaire, la normalisation du capverdien au Cap-Vert commence à devenir une alternative crédible. J'espère que ce processus se poursuivra et s'amplifiera, parce que je me suis attaché à ce pays et à sa langue, depuis que j'y ai vécu, et plus encore parce que je suis convaincu que l'officialisation du créole, si elle est correctement menée, ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble des Capverdiens.

En écrivant ces lignes, un souvenir particulièrement marquant me revient à l'esprit. Il y a maintenant quatre ans, au Cap-Vert, nous étions un groupe de trois Portugais et un Français, venus présenter le premier dictionnaire créole-portugais à Praia. Nous nous apprêtions à sortir de l'hôtel où nous étions installés et nous attendions l'une d'entre nous qui n'était pas encore descendue de sa chambre. Un

exemplaire du dictionnaire était resté posé sur le comptoir de la réception. La réceptionniste le prit et commença à le feuilleter. Elle était visiblement étonnée de trouver les mots de sa langue au hasard des pages du livre. Un second puis une troisième réceptionniste se joignirent à elle. Et ils se mirent à chercher tous les trois dans le dictionnaire les mots de leur langue qu'ils voyaient écrits, probablement pour la première fois. Mes amis portugais et moi-même pensions aux dictionnaires de nos propres langues que nous avons pu feuilleter depuis notre enfance (pour nous de tels instruments avaient toujours existé), et nous nous sentîmes heureux d'avoir réussi à faire ensemble ce dictionnaire créole, et très fiers de ce que des Capverdiens l'apprécient. Les autres jours que nous avons passé à l'hôtel, jamais nous n'avions vu un des réceptionnistes en train de lire un livre. Ce soir-là le dictionnaire fut consulté sans arrêt pendant plus de dix minutes jusqu'au moment où nous sortîmes et l'emportâmes (pour le montrer à quelqu'un d'autre). Le goût de la lecture et du savoir vient tellement plus vite lorsque les livres (et les ordinateurs) parlent votre langue...

CONCLUSION

La question de la norme et de la normalisation des langues est un sujet quasiment inépuisable, et sur lequel on pourrait écrire des livres entiers. Je me suis contenté d'en donner un aperçu, réduit et limité, en insistant sur les vertus culturelles et sociales de la normation et de la normalisation des langues sans statut.

Comme on l'a vu avec le cas du Cap-Vert, l'urgence de normaliser les langues locales est particulièrement grande dans les pays du Tiers-Monde. Or trop de gens ont tendance à considérer ce genre de préoccupation comme accessoire ou secondaire par rapport aux enjeux du développement économique. C'est oublier que *l'homme ne vit pas seulement de pain*, ou encore que la solution du développement ne réside pas seulement dans l'aide financière, alimentaire, médicale, que peuvent apporter l'Occident ou d'autres bailleurs de fonds aux pays les plus démunis, en particulier à ceux d'Afrique. Cette aide est nécessaire. Mais si l'on veut que, à moyen ou long terme, les pays du Sud puissent se sortir de leurs problèmes, il faut aussi leur donner les moyens humains et intellectuels de s'autogérer.

L'élaboration de langues normées et leur normalisation dans les pays où on les parle représente une contribution active au développement des pays pauvres, et tout particulièrement des pays africains. Par de tels travaux, le linguiste, autochtone ou étranger, aide le pays dont il codifie la langue (ou les langues) à se doter d'un vecteur éducatif et administratif efficace, souvent mieux adapté à la réalité locale, culturelle et sociale. Le manque de dictionnaires, de grammaires de référence et de manuels scolaires en langues autochtones peut être aussi dommageable que le manque d'eau ou d'équipements industriels. Si l'on veut une image, dans le domaine culturel et social, entre une communauté linguistique A disposant d'un idiome normé et normalisé et une communauté B qui ne dispose pas d'un tel instrument, il existe le même décalage que celui existant en agronomie entre une société pratiquant le labour avec des tracteurs équipés de charrues, et une société utilisant la houe.

La participation du linguiste aux processus de développement économique est donc particulièrement utile et bienvenue, au même titre que celle de l'ingénieur agronome, du conseiller technique ou de l'expert financier. La Science Linguistique peut ici encore être mise avec profit au service de l'Homme, et y acquérir de nouveaux titres de noblesse.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sur les langues et l'idée que les gens s'en font

- CRYSTAL, D. 1987, *Cambridge Encyclopedia of Language*, Cambridge : Cambridge University Press, 1987, 472 p.
- Diogène, 1991, *Patrimoine culturel: langues en péril*, Paris : Gallimard, n°153, 128 p.
- DUBOIS, J. & al. 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse, 514 p.
- LAFONT, R. & al. 1982, *Langue dominante, langues dominées*, Paris : Edilig, 1982, 178 p.
- QUINT, N. 1991, *Le parler marchois de Saint-Priest-la-Feuille (Creuse)*, Limoges : La Clau Lemosina, 50 p.
- TUSON, J. 1990, *Mal de linguas, arredor dos prexúicios lingüísticos*, Saint-Jacques de Compostelle : Edicións positivas, 127 p.
- YAGUELLO, M. 1988, *Catalogue des idées reçues sur la langue*, Paris : Éd. du Seuil, 158 p.

2. Sur le cas capverdien

- Conselho de Ministros [do Governo da República de Cabo Verde], 1998a, solução 8/98, Artigo 3, Ponto 1. *Papel das línguas*, Alíneas a), b), c), d) e e)», *Boletim Oficial da República de Cabo Verde*, Praia, 16-03-1998, I Série, N°10, pp. 108-109.
- Conselho de Ministros [do Governo da República de Cabo Verde], 1998b, «Bases do Alfabeto Unificado para a Escrita do Crioulo Caboverdiano (Decreto-Lei n°67/98)», *Boletim Oficial da República de Cabo Verde*, Praia, 31-12-1998, I Série, N°48, pp. 18-23.
- LANG, J. & al. 2002, *Dicionário do crioulo da ilha de Santiago (Cabo Verde)*, Tübingen : Gunter Narr, LVII + 864 p.
- MENDES M., QUINT N., RAGAGELES F. & SEMEDO A., 2002, *Dicionário prático português-caboverdiano*, Lisbonne : Verbalis, 500 p.
- QUINT [ABRIAL], N. 1996, *Lexique créole de Santiago-français*, Praia : Éd. de l'auteur, 140 p.
- QUINT, N. 1997, *Dictionnaire français-cap-verdien*, Paris : L'Harmattan, 1997, 100 p.
- QUINT, N. 1998, *Dicionário de caboverdiano-português*, Lisbonne : Verbalis, versions papier et cédérom, version on-line accessible sur le site <http://www.priberam.pt/dcvpo>, 120 p.
- QUINT, N. 1999, *Dictionnaire cap-verdien-français*, Paris : L'Harmattan, 352 p.
- QUINT, N. 2000a, *Grammaire de la langue cap-verdienne*, Paris : L'Harmattan, 436 p.
- QUINT, N. 2000b, *Le cap-verdien : origines et devenir d'une langue métisse*, Paris : L'Harmattan, 364 p.
- QUINT, N. 2003, *Parlons capverdien*, Paris : L'Harmattan, 300 p.
- VEIGA, M. 1982, *Diskrison struktural di lingua kabuverdianu*, Praia : Institutu Kabuverdianu di Livru, 163 p.
- VEIGA, M. 1995, *Introdução à gramática do crioulo*, Praia : Instituto Caboverdiano do Livro e do Disco, 490 p.

VEIGA, M. 2000, *Le créole du Cap-Vert, Étude grammaticale descriptive et contrastive*, Paris/ Praia : Karthala/ Instituto de Promoção Cultural, 377 p.

NORME, LANGUE ET NORMALISATION

AU CAP-VERT ET AILLEURS

Nicolas Quint

RÉSUMÉ

La notion de norme et de référence à la norme est absolument fondamentale pour qui s'intéresse aux langues humaines. Langues, dialectes, parlers et accents suivent tous des règles rigoureuses, que l'observation permet de déterminer. Il n'y a pas de langue sans grammaire : la langue est une norme.

Cependant, les langues du monde ne jouissent pas toutes de statuts égaux. Dans certains États, le ou les idiomes parlés par la majorité de la population sont normés (pourvus d'une norme de référence) et normalisés, c'est à dire soutenus par un appareil administratif et éducatif conséquent.

À l'inverse, de nombreuses communautés linguistiques, minoritaires ou trop pauvres, sont obligées d'utiliser d'autres langues que leur langue maternelle pour avoir accès à l'enseignement ou aux services publics. La normalisation des langues vernaculaires de ces groupes laissés pour compte est souhaitable pour deux raisons : **1.** la préservation de la diversité culturelle de la planète ; **2.** l'établissement de systèmes éducatifs et d'information plus performants, parce qu'utilisant la langue maternelle des communautés considérées.

Fixer la norme d'une langue peu décrite est loin d'être une sinécure, comme le montre l'exemple capverdien. Et en fin de compte, cette nouvelle norme n'aura d'utilité que si les pouvoirs publics favorisent sa normalisation, à savoir sa diffusion systématique auprès des populations concernées. L'aventure de la normalisation des langues vaut cependant la peine d'être vécue, en particulier dans nombre de pays du Tiers-Monde. En normant et en normalisant, le linguiste a un rôle essentiel à jouer dans les processus de développement économique.